

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du MERCREDI 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le six avril, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Claude LANGRENÉ, Maire.

Présents : M. FOURRÉ Georges, Mme LAVA Francine, M. ROMELOT Jean, Mmes SANCHEZ Marie, NAUDÉ Marie-Josèphe, MM. HERDHUIN Jacques, PROUVOST Gérard, Mme PETIT Marie-Christine, MM. FALLET Jean-Luc, JEAUNAUX Jérôme, Mme PLANSON Patricia.

Absents ayant donné pouvoir : M. BOUCHER Jean-Claude à Mme PETIT Marie-Christine, Mme DOINEL Josiane à M. PROUVOST Gérard, Mme FÉTY Nora à Mme NAUDÉ Marie-Josèphe, Mme MACREZ Stéphanie à M. LANGRENÉ Claude et Mme SONNETTE Séverine à M. JEAUNAUX Jérôme.

Absents excusés : M. DIDIER Gérard et Mme LEGUILLETTE Christine

Absents : Mme BIBLOCQ Stéphanie, MM. TEKOUK Beudihiba, THIRIOT Daniel et BESSÉ Jean-Pierre.

Le Conseil Municipal a choisi, comme secrétaire de séance Mme SANCHEZ Marie.

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité, sans observations.

### PRÉSENTATION D'UN PROJET POUR L'EX-CAMPING

Monsieur le Maire accueille Madame LARSONNEUR, 36 ans, intéressée pour la location de l'ex-camping pour un projet.

Elle se présente : animatrice de village, elle sauve des animaux (tortues, etc.), les place en liberté dans un parc, organise des activités, de la restauration avec enfants + parents, des anniversaires, ouvert toute l'année à CHAMIGNY, prix tout inclus 1,50 €/adulte et 4,50 €/enfant.

Pour son projet, elle sollicite une location pour 5 ans, 1200 enfants/ trimestre + adultes + écoles.

Réflexion à venir. Le Maire demande à l'intéressée d'établir un budget prévisionnel. Le Conseil Municipal étudiera cette demande et donnera sa réponse d'ici trois semaines.

### COMMUNE DE CHARLY SUR MARNE

#### COMPTE DE GESTION 2016

Le Maire présente le Compte de Gestion 2016 du receveur municipal pour la commune.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

M. HERDHUIN Jacques, doyen de la séance, présente le compte administratif 2016 :

Le total de la section de fonctionnement s'élève à : 1.971.618,87 € de dépenses  
2.632.570,21 € de recettes  
résultat antérieur de + 983.601,44 €,  
affectation des résultats - 300.992,79 €  
soit un excédent de fonctionnement de 1.343.559,99 €.

En section d'investissement : le montant des recettes s'élèvent à 968.208,40 €,  
les dépenses réalisées à s'élèvent à 1.734.882,83 €,  
+ le déficit antérieur de 300.992,79 €  
soit un déficit de 1.067.667,22 € mais compte tenu des RAR le déficit est réduit à -714.651,22 €

Le Compte Administratif est adopté par le Conseil Municipal par 16 voix pour.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'affectation de 714.651,22 € en section d'investissement au budget primitif 2017.

### **TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

<i><b>Taxe d'Habitation</b></i>	<b>27.06</b>
<i><b>Taxe Foncière - Bâti</b></i>	<b>18.99</b>
<i><b>Taxe Foncière - Non Bâti</b></i>	<b>26.32</b>
<i><b>Taux de cotisation foncière des entreprises</b></i>	<b>18.79</b>

conformes aux taux proposés par les services fiscaux et identiques à ceux des années précédentes.

### **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Maire donne lecture des associations bénéficiant de subventions. Le Maire propose d'appliquer une hausse d'environ 1 %.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des subventions proposées telles qu'annexées au budget.

### **ETAT DU PERSONNEL**

Le tableau du personnel, tel qu'il est présenté au Budget Primitif, est adopté sans observations par le Conseil Municipal.

### **TARIFS MUNICIPAUX 2017**

Le Conseil Municipal fixe l'ensemble des tarifs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 :

## DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Cimetière</u> :	cinquantenaire	287,00 €
	trentenaire	158,00 €
<u>Columbarium</u> :	15 ans	299,00 €
	30 ans	596,00 €
<u>Cavernes</u> :	15 ans	210,00 €
	30 ans	315,00 €

### Prestation horaire de service des employés communaux :

Camion	+	chauffeur	47 € +	31,00 €
Tracteur	+	chauffeur	43 € +	31,00 €
Personnel	:	l'heure		31,00 €

### Location de la Salle des Illettes

	<b>Extérieurs</b>	<b>Carlésiens</b>
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes).	770,00 €	510,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	1.250,00 €	
12 H	594,00 €	413,00 €
7 H	391,00 €	261,00 €
2 H	157,00 €	104,00 €
Théâtre Spectacle	370,00 €	261,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05		100,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09		38,00 €
Caution		500,00 €
Caution ménage / dégradations		45,00 €
Location par nappe		10,00 €
Caution des nappes		120,00 €

### Location salle culturelle

	<b>Extérieurs</b>	<b>Carlésiens</b>
24 H (habitants dans le périmètre de la Communauté de Communes).	457,00 €	305,00 €
+ Caveau	+ 100,00 €	+76,00 €
24 H (habitants extérieurs à la Communauté de Communes)	609,00 €	
+ Caveau	+ 100,00 €	
2 H		71,00 €
7 H		101,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.10 au 31.05		81,00 €
Forfait électrique - sociétés locales : du 1.06 au 30.09		30,00 €
Caution		254,00 €
Caution ménage / dégradations		45,00 €

Location du chapiteau	125,00 €
Location de chaises : par jour	1,34 €
Location de tables : par jour	4,00 €
Location de barrières : par jour	5,20 €

Droit de place : foire, marché - le mètre linéaire	1,00 €
Branchement forain sur mairie	13,00 €

### Encarts publicitaires

#### Programme de la fête et du 14 juillet

10 cm x 4 cm	120,00 €
--------------	----------

## DU CONSEIL MUNICIPAL

8 cm x 4 cm	80,00 €
6 cm x 4 cm	40,00 €

### Echo de la cité

1/2 page	14 cm x 19 cm	500,00 €
1/4 page	14 cm x 9,50 cm	250,00 €
1/8 page	7 cm x 9,50 cm	150,00 €
1/16 page	3,50 cm x 9,50 cm	125,00 €

Ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

### **INDEMNITÉ DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités,

Vu l'arrêté interministériel du 19 décembre 1983,  
décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer la confection des documents budgétaires, ainsi que des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur ;  
et de lui accorder :
- l'indemnité de confection des documents budgétaires,
- l'indemnité de conseil,
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies aux articles 1 et 4 des arrêtés susvisés.

### **CONTRATS D'ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal renouvelle les contrats d'entretien et des services extérieurs que la commune a passés avec les entreprises :

AISNE BUREAUTIQUE SYSTEME pour les copieurs (mairie, écoles élémentaire et maternelle, bibliothèque),

APAVE pour les bâtiments, équipements sportifs et aires de jeux,

BODET pour les cloches et l'horloge de l'église,

ORANGE pour les installations téléphoniques,

LC Nettoyage pour l'entretien des bâtiments communaux,

CEGID pour les logiciels informatiques,

3 PROTECTION-pour les extincteurs,

STANLEY pour la télésurveillance,

ADN pour les postes INTERNET de l'école primaire,

CHATEAUD'EAU pour la fontaine à eau,

J.S.-NORD – extracteurs buées grasses des Illettes et cantines,

HERBILLON pour le chauffage des bâtiments,

## DU CONSEIL MUNICIPAL

FORGEL pour les équipements cantine primaire et salle des Illetes,  
2SI pour la gestion du serveur et réseau informatique,  
FOSSAERT Yves pour l'entretien orgue,  
AISN'EAU SERVICE pour les adoucisseurs,  
SAS CARDIOP pour les défibrillateurs,  
CARRÉ pour les espaces verts,  
et autorise le Maire à signer ces contrats.

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

En section de fonctionnement, le Budget Primitif est proposé pour un montant de dépenses et de recettes de 3.075.591,77 €.

Le Maire donne lecture des différents programmes d'investissement.

En section d'investissement, le budget est équilibré à 2.496.411,99 €.

Le Maire met ensuite le budget au vote, le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité en fonctionnement et en investissement.

### **SERVICE DE L'EAU**

#### **COMPTE DE GESTION 2016**

Le Maire présente le Compte de Gestion 2016 du receveur municipal pour le Service de l'Eau.

Considérant que les écritures du receveur municipal correspondent à celles de l'ordonnateur, le Conseil Municipal adopte ce compte de gestion à l'unanimité.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

En section d'exploitation, il a été réalisé :

- en recettes	189.945,31 €
- en dépenses	178.075,29 €
- résultat antérieur	139.208,68 €
soit un résultat de clôture de	+ 151.078,70 €.

En section d'investissement, il a été réalisé :

- en recettes	61.464,15 €
- en dépenses	53.130,51 €
- solde antérieur	+ 2.074,86 €
soit un résultat de clôture de	+ 10.408,50 €

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du Compte Administratif 2016 de 151.078,70 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2017 et 10.408,50 € en section d'investissement au Budget Primitif 2017.

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

En section d'exploitation, les dépenses sont prévues pour 361.809,70 € équilibrées en recettes

## DU CONSEIL MUNICIPAL

par la vente de l'eau et l'excédent de fonctionnement 2016.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont équilibrées à 214.220,20 €.

Le Maire met au vote, le budget primitif 2017 qui est adopté à l'unanimité en fonctionnement et en investissement.

### **ADMISSION EN NON VALEURS**

Le Conseil Municipal valide l'état des non valeurs pour un montant de 110,56 €.

### **SIGNATURE CONVENTION USEDA**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention de superposition d'affectations sur le domaine public communal avec l'USEDA pour la fibre optique.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire annonce le bilan des interventions pompiers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 sur Charly sur Marne.
- Mme Marie SANCHEZ fait remarquer que la tenue des bureaux vote est une obligation légale pour les élus. Seulement 13 sont de permanence pour le 23 avril (certains sur deux créneaux), ce n'est pas normal.
- M. le Maire fait part qu'il a reçu Mme Amandine CHRISTOPHE qui travaille avec des jeunes au sein de "l'EPIDE", établissement pour l'insertion et l'emploi. Dans le cadre des actions de citoyenneté, un groupe de stagiaires participera à la cérémonie du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.